

DECHARGE EN CAS D'ABSENCE DE CERTIFICAT MEDICAL POUR UNE ACTIVITE PRATIQUEE AU SEIN DE L'AEP LE SENTIER

- Suite à mon inscription aux activités de l'AEP le Sentier de St Sébastien de Morsent, pour la saison 2026-2027 et en raison de l'absence de certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, je décharge l'AEP le Sentier, ses responsables, les animateurs, de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes dus à des blessures ou dommages occasionnés à ma personne et causés de quelque manière que ce soit, découlant ou en raison du fait que je pratique cette activité, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé ou occasionné par négligence ou être lié à un manquement à mes responsabilités à titre d'occupation des lieux.
- Je consens à assumer tous les risques connus et inconnus et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait que je participe aux activités de l'AEP le Sentier de St Sébastien de Morsent.
- Je consens à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de sécurité de cette activité.
- Je certifie que :
 - 1- Je suis en bonne condition physique et je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, que je n'ai jamais eu de problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour
 - 2- Aucun médecin, infirmier ou entraîneur ne m'a déconseillé la pratique de cette activité
 - 3- Je reconnais la nature des activités auxquelles je m'inscris et suis conscient(e) des risques que j'encoure
 - 4- En outre, le(s) parent(s) ou les tuteurs légal(aux) des participants mineurs de moins de 18 ans accepte(nt) de communiquer aux dits participants les avertissements et les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que leurs conséquences, et consent(ent) à la participation desdits mineurs.

NB : L'AEP Le Sentier ne tiendra plus compte du présent document dès lors que l'adhérent aura donné son certificat médical valide précité de non contre indication à la pratique sportive.

DÉCHARGE EN CAS D'ABSENCE DE CERTIFICAT MÉDICAL POUR UNE ACTIVITÉ PRATIQUEE AU SEIN DE L'AEP LE SENTIER

Je soussigné(e), parent ou représentant légal du mineur inscrit aux activités de l'AEP Le Sentier de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la saison 2026-2027, déclare qu'en l'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du mineur concerné :

- Je décharge l'AEP Le Sentier, ses responsables et ses animateurs de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et demandes résultant de blessures ou dommages pouvant être subis par le mineur dans le cadre de la pratique de cette activité, quelle qu'en soit la cause, y compris en cas de négligence ou de manquement lié à l'occupation des lieux.
- Je reconnais et accepte, pour le compte du mineur, tous les risques connus ou inconnus ainsi que les conséquences pouvant résulter de sa participation aux activités de l'AEP Le Sentier de Saint-Sébastien-de-Morsent.
- Je m'engage à faire respecter au mineur l'ensemble des règlements, règles et consignes de sécurité applicables à cette activité.
- Je certifie que, à ma connaissance :
 1. Le mineur est en bonne condition physique et ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap incompatible avec la pratique de cette activité ; il n'a jamais présenté de problème cardiaque ou respiratoire connu à ce jour.
 2. Aucun médecin, infirmier, professionnel de santé ou entraîneur n'a déconseillé au mineur la pratique de cette activité.
 3. Je reconnais avoir été informé(e) de la nature des activités auxquelles le mineur est inscrit et être conscient(e) des risques inhérents à leur pratique.
 4. J'autorise expressément le mineur à participer aux activités concernées et reconnais avoir pris connaissance des avertissements, conditions et conséquences mentionnés dans le présent document.

NB : L'AEP Le Sentier cessera de prendre en compte la présente décharge dès lors qu'un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique sportive du mineur aura été fourni.